



# ARRETE MUNICIPAL

## Portant autorisation d'occupation du domaine public

COMMUNE de TRESCLEOUX  
26 CHEMIN NEUF  
05700 TRESCLEOUX

<b>Département</b>
HAUTES-ALPES
<b>Arrondissement</b>
GAP
<b>Canton</b>
SERRES

**Arrêté N° 01-10 06 2024**

Le maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.2 et L.2213 ;  
Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.113.2 ;  
Vu le code Pénal et notamment ses articles ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;  
Vu la demande en date du 07/06/2024 de Monsieur BONNEFOY Vincent 232 Route de Montjay - 05700 TRESCLEOUX , sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public;

### ARRÊTE

**Article 1:** Monsieur Vincent BONNEFOY est autorisé(e) à occuper le domaine public au niveau de 52 rue du four Banal - 05700 TRESCLEOUX

**Article 2:** S'agissant de la réfection de façades, la présente autorisation est accordée pour la durée des travaux, soit : 15 jours

**Article 3:** Le pétitionnaire est responsable de tout accident pouvant résulter de cette occupation. Il s'assurera de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents, notamment par la signalisation de celui-ci de jour comme de nuit.

**Article 4:** Cette autorisation est révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige ou si le pétitionnaire ne respecte pas les prescriptions définies à l'article 1.

**Article 5:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 6:** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à TRESCLEOUX

Le 10/06/2024

Le Maire,  
Jean SCHUMER

  
**Maire de TRECLEOUX, Jean SCHÜLER**

**Signature et cachet**